

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

INSTALLATEUR EN THERMIQUE ET SANITAIRE (TP ITS)

GRETA des Hauts-de-Seine (92)

128 avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge

OBJECTIFS

Le titulaire de ce titre professionnel installe des équipements thermiques et des équipements sanitaires de type individuel ou collectif pour des établissements de toute taille. Les travaux qui lui sont confiés concernent aussi bien des installations neuves, dans des immeubles neufs ou anciens, que la modification d'installations existantes.

Il (elle) prépare, assemble, fixe et pose tous les éléments nécessaires à la mise en place d'un équipement sanitaire, d'une installation de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) individuelle, ou d'un dispositif de chauffage central.

Il (elle) effectue le raccordement, le réglage et la mise en service de ces installations et procède aux réparations éventuelles de divers éléments défectueux (remplacement de pompes, de parties de tuyauteries, de robinetteries et d'accessoires n'assurant plus leur fonction).

Lorsque le dépannage à réaliser porte sur les appareils de production de chaleur (chaudière, chauffe-bain, etc.), il est confié à un spécialiste.

Il(elle) exerce l'emploi de monteur(se) en installations thermiques, monteur(se) en plomberie chauffage, ouvrier(ère) professionnel(le) en installation thermique et sanitaire, plombier(r) chauffagiste ou/et sanitaire.

CONTENU

Les 2 CCP Certificats de compétences professionnelles * (CCP) qui composent le titre professionnel sont :

1. Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation

- Installer en tube cuivre et matériaux de synthèse des émetteurs de chaleur en habitation neuve

- Modifier un réseau de chauffage existant dans des locaux d'habitation

- Installer un générateur de chauffage dans des locaux d'habitation

2. Réaliser des installations sanitaires de bâtiment :

- Installer des appareils sanitaires dans des locaux d'habitation

- Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans des locaux d'habitation

- Installer des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation

* Chaque CCP peut être préparé indifféremment des 2 autres et capitalisé dans l'objectif de valider le Titre Professionnel.

Modules de compétences transversales:

- Habilitation électrique

- Travaux en hauteur

- Règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

- Communication professionnelle

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Individuel
- Compte Personnel de Formation
- Salarié

DURÉE

De 949 h, dont 210 h en entreprise

DATES

Date de début : 24 novembre 2025

Date de fin : 10 juillet 2026

PRÉ-REQUIS

Niveau 3 (ex V)

Niveau 3 (ex V) souhaité

Maîtrise de la lecture, de l'écriture, de la numérisation.

Bonne condition physique (travail en position inconfortable).

Notions de base en électricité.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (CAP, BEP)

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
- Titre
Titre Professionnel Installateur en
Thermique et Sanitaire

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Formation de groupe

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Équipe Pédagogique

Professionnels du secteur / Professeurs certifiés de l'Éducation Nationale.

Vous pouvez candidater en déposant vos CV et lettre de motivation en cliquant directement [sur le lien ici](#)

Ou par mail à l'adresse : contact@greta-92.fr (en précisant l'intitulé de la formation)

COÛT

11454.50 €

FINANCEMENT

- CPF
- Entreprise et OPCO
- Projet de transition Pro
Conventionnée France Travail

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics
- Génie climatique

CONTACT

Agence commerciale

Téléphone : 01 46 99 92 92

Email : contact@greta-92.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Carole Marie

contact@greta-92.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) stagiaire en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.

Les équipes du Greta sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation.

